Réunion du 11 juin 2019

- Présents : MM. Nordine BEZZAH - Jean Claude LIGOUT - Jean Luc GAILLARD - Tonio RODRIGUES
- Absents excusés : Mme Sylvie ODIN JONNARD – M. Yann DUSSUD
- Responsable C.A. et désignations assistants District : M. Tonio RODRIGUES 06 80 40 26 80
- Désignations Seniors et Foot Loisirs : M. Nordine BEZZAH 06 42 58 50 13
- Responsable Juges Arbitres : M. Jean Luc GAILLARD 06 78 90 50 28
- Validateur rapport Nord / Sud : M. Roland THETIER

INDISPONIBILITES

M. VURMAZ Ilker : du 1er aout au 2 septembre

ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale 2019 se tiendra le samedi 14 septembre à Andrézieux : merci de prendre, dès à présent, vos dispositions, votre présence étant « obligatoire ».

RENOUVELLEMENT DOSSIER ARBITRE SAISON 2019 – 2020

La Commission d'Arbitrage informe les arbitres et les clubs que le dossier de renouvellement est disponible pour la saison 2019/2020, sur le site du District (uniquement par téléchargement).

Une fois le dossier complet, il conviendra de l'envoyer, pour les arbitres secteur Roanne, à la Délégation du Roannais.

Le renouvellement du dossier devra être effectif avant le 15 juillet.

QUESTIONNAIRE ANNUEL ARBITRES ET JUGES-ARBITRES LIGERIENS SAISON 2019-2020

La Commission Départementale d'Arbitrage vous informe que le questionnaire annuel OBLIGATOIRE est désormais disponible sous le lien suivant:

https://forms.gle/ge79qiG85thR1jHw7

A la fin du questionnaire, après votre envoi, un mail vous sera envoyé automatiquement sur l'adresse électronique que vous aurez saisie en début, ainsi que l'ensemble de vos réponses.
Prière de sauvegarder soigneusement celui-ci, car il sera la seule preuve valable du bon envoi de votre questionnaire, avec la date associée.

Le questionnaire est obligatoire pour les juges-arbitres également.

Rappel du règlement intérieur lié au questionnaire:
- le questionnaire est obligatoire pour tous les arbitres (jeunes et seniors).
- la date limite de renvoi est le **lundi 15 Juillet 2019 au plus tard**. Cette date passée, le lien ne fonctionnera plus.
- vous devez envoyer le questionnaire, une seule fois. En cas d'envois multiples, seul le premier envoi sera pris en compte (dateur du formulaire faisant foi).
- l'absence de retour du questionnaire ou rendu hors délai équivaut à 0(zéro)/20, associé au malus adéquat de - 8 points.
- pour une note supérieure ou égale à 12/20 : PAS DE MALUS.
- pour une note < à 12/20 : MALUS de - 4 points.
- pour une note < à 10/20 : MALUS de - 8 points.